



Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Ville de Bouqueval

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°29/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni le 6 novembre 2024
Sous la présidence de M. Francis MALLARD,
Maire

Transmise à la Sous-préfecture

de Sarcelles le :

Publié le :

Membres en exercice : 11
Membres présents : 8
Votants : 8

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR L'ETUDE SUR LA TAXE D'ENFOUISSEMENT**

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Bouqueval, salle du Conseil Municipal à Bouqueval.

Date de convocation : 18 octobre 2024

Date d'affichage : 18 octobre 2024

Présents : M. Francis MALLARD, M^{me} Magalie FIAES, M^{me} Cécile CALAS, M. Noël HEDIN, M^{me} Elisabeth GRAUX, M. Lorenzo QUINTIERI, M. Jean-Michel VERBEKE, M. Patrick COURTOIS.

Absents excusés : M. Anthony CHRETIEN, M^{me} Marie-Claude CALAS, M. Sylvain LIMOUSSIERE.

Secrétaire de séance : M^{me} Magalie FIAES.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant la constitution d'un groupement de commande entre les Communes d'Ecouen, du Plessis-Gassot, du Mesnil-Aubry, de Bouqueval et de Fontenay-en Parisis pour faciliter la mise en place d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur une étude de répartition financière de la taxe payée par Véolia dans le cadre des enfouissements sur le site de Val'Pôle Plessis-Gassot,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'étude sur la taxe d'enfouissement.

Article 2 : Précise que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours et que les frais de fonctionnement sont totalement pris en charge par le coordonnateur.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée et tous les documents y afférent.

Fait et délibéré en séance,
les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,
Francis MALLARD